



Et vous, vous feriez quoi avec cet argent ?

La question peut surprendre, nous ne sommes pas habitués à ce que la Direction nous demande notre avis en matière de dépenses. C'est pourtant le cas depuis quelques jours.

En effet les plus attentifs (ou les initiés) auront remarqué la parution récente de deux articles sur l'intranet de la DISI sud-Ouest : le premier sur le budget participatif (publié le 3/12), le second sur le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail (publié le 9/12). Points communs à ces deux démarches : le calendrier serré et l'appel à la participation des agents.

Vous ne scrutez pas l'intranet chaque jour et n'aviez pas remarqué ces articles ?

Hélas c'est l'autre point commun à ces deux démarches : bien qu'elle affirme souhaiter la participation la plus large, la DISI n'a pas jugé utile d'attirer l'attention sur ces publications par un message direct à tous les agents. Selon les ESI, et les services certains ont eu l'information avec plus ou moins de retard, d'autres ne l'ont pas encore eue...

Comme le temps presse et que chacun doit être informé pour pouvoir donner son avis, nous vous apportons donc quelques éclaircissements. En effet bien que le calendrier soit pratiquement le même ce sont bien **deux démarches différentes** et inédites.

Le Budget Participatif

Expérimenté en 2021 dans quelques directions, il est élargi pour 2022. Il s'agit d'associer les agents à l'affectation d'une petite partie du budget annuel de la direction.

Pour cela deux appels sont lancés :

- un appel à volontaires : pour constituer le comité de pilotage qui aura à évaluer et choisir les projets retenus
- un appel à idées : pour proposer au comité de pilotage des projets d'utilisation de ce budget.

Pour ces deux appels, **la date limite fixée par la DISI est le 31 décembre !** Autant dire demain compte tenu de la période des fêtes. Ne tardez donc pas à vous manifester.

Le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail

Cette enveloppe est issue de la négociation collective sur la reconnaissance de l'engagement professionnel des agents qui s'est tenue à la DGFIP au mois d'octobre. Elle en constitue le troisième volet : dix millions d'euros pour l'amélioration du cadre de vie au travail, répartis sur l'ensemble des directions au prorata des effectifs (environ 120€ / agent). Pour la DISI Sud-Ouest, l'enveloppe s'élève à 57 687 €.

Pas de comité de pilotage dans ce cas, ce sont les agents qui sont invité à proposer directement les projets qui, pour être retenus, devront obtenir un accord majoritaire des organisations syndicales locales représentatives.

Les thèmes dans lesquels doivent s'inscrire les projets sont les mêmes que pour le budget participatif :

- l'amélioration du cadre de vie au travail
- l'organisation d'actions de sensibilisation à l'innovation
- la promotion d'une démarche écoresponsable
- le développement de la responsabilité sociale de la DGFIP.

Mais s'agissant bien d'une enveloppe exceptionnelle dédiée à la reconnaissance de l'engagement, les projets financés ne doivent pas relever des périmètre normalement couverts par le budget de la direction, celui du CHS-CT, ou encore des obligations légales de l'employeur.

Place donc à votre imagination ! Chacun est libre de faire ses propositions, de manière individuelle ou collective.

Attention ! Là aussi le délai est court pour envoyer vos propositions. La date limite fixée par la DISI est le **15 janvier**.

Vous trouverez plus d'informations dans les notes de la DISI, n'hésitez pas à nous faire remonter vos questions, remarques et propositions.